



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 30 mai 2023

**Dossier n° : AE 23.0238**

**Demandeur : DONORE Géraud**

**Date d'enregistrement de la demande : 20/04/23**

**Date limite de candidature : 19/07/2023**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 19/08/23.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
LAROQUEBROU	26,92	CHIRAC Pierre et Paul	Section B 231,243,245,246,248,249,251, 253,254,255,256,266,267,269 271,281,515,516,527,546,585,
LAROQUEBROU	16,94	DONORE Brigitte et J-Pierre	Section B 234,237,258,259,261,265,489 ,532,533, Section C 21,259,321,376,386,393,394, 404,
LAROQUEBROU	4,86	DONORE Géraud et Christelle	Section B 225,227,280,283,503,509,567 j,k,598,683,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :  
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques  
publiques/Agriculture/Politique foncière